Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/529

18.3.2025

DÉCISION (PESC) 2025/529 DU CONSEIL

du 17 mars 2025

sur le soutien de l'Union au projet de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement intitulé «Observatoire scientifique et technologique: Suivi de l'innovation au service du désarmement»

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 28, paragraphe 1, et son article 31, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) La stratégie globale de 2016 pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne souligne que l'Union intensifiera sa contribution à la sécurité collective.

(2) Dans sa stratégie de 2018 contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites et leurs munitions, intitulée «Sécuriser les armes, protéger les citoyens», l'Union a indiqué qu'elle utiliserait les instruments adaptés pour soutenir la recherche et développement dans le domaine des technologies fiables et économiquement efficientes, afin de sécuriser les ALPC et leurs munitions et de réduire les risques de détournement. En outre, dans ses conclusions accompagnant l'adoption de cette stratégie, le Conseil a relevé la mutation du contexte en matière de sécurité, y compris les évolutions dans la conception et la technologie des ALPC, qui ont une incidence sur la capacité des gouvernements à faire face à la menace en matière de sécurité.

(3) Le secrétaire général des Nations unies a noté, dans son rapport de 2023 intitulé «Dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement», les préoccupations croissantes quant au fait que les cadres normatifs et les dispositifs de gouvernance n'arrivent plus à suivre le rythme des évolutions de la science et de la technique présentant une utilité pour la sécurité et le désarmement et ne soient donc plus capables de comprendre et de gérer les risques connexes.

(4) L'Union souhaite contribuer à la sécurité collective et à la possibilité de tirer parti des opportunités offertes par les nouvelles technologies, ainsi que relever les défis posés par lesdites technologies notamment en ce qui concerne le système multilatéral de désarmement et de contrôle des armes.

(5) L'Union a déjà soutenu, dans le cadre de la décision (PESC) 2022/2320 du Conseil [1], un précédent projet de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) intitulé «Libérer l'innovation: technologies génériques et sécurité internationale», mis en œuvre par l'UNIDIR en 2023-2024. L'Union souhaite continuer à explorer ce domaine afin de contribuer à recenser et analyser de manière plus systématique les évolutions scientifiques et technologiques ainsi que leurs incidences dans des contextes de désarmement spécifiques. L'Union devrait donc soutenir la mise en œuvre d'un nouveau projet de l'UNIDIR intitulé «Observatoire scientifique et technologique: Suivi de l'innovation au service du désarmement»,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. En vue de la mise en œuvre de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, et compte tenu de la stratégie de l'Union contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions intitulée «Sécuriser les armes, protéger les citoyens» ainsi que de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération d'armes de destruction massive, l'Union soutient la mise en œuvre d'un projet de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) intitulé «Observatoire scientifique et technologique: Suivi de l'innovation au service du désarmement».

[1] Décision (PESC) 2022/2320 du Conseil du 25 novembre 2022 sur le soutien de l'Union à la mise en œuvre d'un projet intitulé «Libérer l'innovation: technologies génériques et sécurité internationale» (JO L 307 du 28.11.2022, p. 142, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2022/2320/oj).

2. Les activités du projet que doit soutenir l'Union poursuivent les objectifs spécifiques suivants:

a) fournir des études et des analyses fondées sur des données probantes afin de soutenir et d'éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décisions en assurant un suivi proactif de l'innovation scientifique et technologique;

b) faciliter le renforcement et le transfert des connaissances concernant les aspects scientifiques et technologiques de la sécurité internationale et du désarmement;

c) jeter des ponts entre les communautés concernées afin de permettre le transfert de connaissances émanant d'un éventail diversifié, sur les plans géographique et disciplinaire, d'experts et d'États membres engagés dans des négociations multilatérales sur le désarmement.

3. Les activités du projet consistent notamment à:

a) permettre la mise en place d'une fonction d'analyse prospective technologique continue pour veiller à ce que les avancées scientifiques et technologiques présentant le plus d'intérêt soient repérées, examinées et analysées à un stade précoce de leur développement ou de leur application;

b) mener des travaux de recherche sur les tendances scientifiques et technologiques les plus pertinentes en ce qui concerne chaque domaine du désarmement étudié, en vue de contribuer aux processus multilatéraux et internationaux en matière de technologies émergentes et de maîtrise des armements;

c) intensifier le dialogue et accroître le renforcement et le transfert des connaissances, y compris la mise en place d'un réseau mondial d'experts à même de contribuer à l'impact durable du projet au-delà de la période de financement.

4. Une description détaillée du projet visé au paragraphe 1 figure à l'annexe.

Article 2

1. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

2. La mise en œuvre technique du projet visé à l'article 1er est assurée par l'UNIDIR.

3. L'UNIDIR exécute ses tâches sous la responsabilité du haut représentant. À cette fin, le haut représentant conclut les arrangements nécessaires avec l'UNIDIR.

Article 3

1. Le montant de référence financière pour la mise en œuvre du projet financé par l'Union visé à l'article 1er est de 1 671 615 EUR.

2. La gestion des dépenses financées par le montant de référence fixé au paragraphe 1 s'effectue selon les procédures et règles applicables au budget de l'Union.

3. La Commission supervise la bonne gestion des dépenses financées par le montant fixé au paragraphe 1. À cet effet, elle conclut une convention de contribution avec l'UNIDIR. Ladite convention de contribution stipule que l'UNIDIR veille à ce que la contribution de l'Union bénéficie d'une visibilité adaptée à son importance.

4. La Commission s'efforce de conclure la convention de contribution visée au paragraphe 3 le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la présente décision. Elle informe le Conseil des éventuelles difficultés rencontrées au cours de ce processus et de la date de conclusion de ladite convention.

Article 4

1. Le haut représentant rend compte au Conseil de la mise en œuvre de la présente décision, sur la base de rapports trimestriels établis à intervalles réguliers par l'UNIDIR. Ces rapports servent de base à l'évaluation effectuée par le Conseil.

2. La Commission fournit des informations concernant les aspects financiers de la mise en œuvre du projet visé à l'article 1er.

Article 5

1. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

2. La présente décision expire trente-six mois après la date de la conclusion de la convention de contribution visée à l'article 3, paragraphe 3. Toutefois, elle expire six mois après la date de son entrée en vigueur si aucune convention de ce type n'a été conclue dans ce délai.

Fait à Bruxelles, le 17 mars 2025.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

ANNEXE

DOCUMENT DE PROJET

Projet à l'appui des travaux menés par l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) dans le domaine de la sécurité et des technologies émergentes

«Observatoire scientifique et technologique de l'UNIDIR: Suivi de l'innovation au service du désarmement»

Introduction

Les avancées dans les domaines scientifique et technologique sont des vecteurs essentiels du développement économique et social et de la prospérité. Toutefois, comme l'a relevé le Secrétaire général des Nations unies dans son rapport de 2023 intitulé «*Dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement*», d'aucuns continuent de craindre que «les cadres normatifs et les dispositifs de gouvernance n'arrivent plus à suivre le rythme des évolutions de la science et de la technique présentant une utilité pour la sécurité et le désarmement et ne soient donc plus capables de gérer les risques connexes. Les avantages que les technologies nouvelles et émergentes procurent ne sauraient être exploités au détriment de la sécurité mondiale». Par ailleurs, il existe une littérature de plus en plus abondante qui explore les avantages potentiels de la science et de la technologie pour le désarmement et la maîtrise des armements, par exemple pour améliorer la surveillance et la vérification de la conformité.

L'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un institut autonome au sein de l'Organisation des Nations unies qui mène des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes qui y sont liés, en particulier les questions ayant trait à la sécurité internationale. L'Institut exerce son rôle à travers quatre grands domaines d'activité: promouvoir les connaissances, générer des idées, faciliter le dialogue et fournir des conseils pour aider les États membres, les Nations unies et les organisations régionales ainsi que les responsables politiques et les chercheurs à trouver des solutions pratiques et à promouvoir la réalisation de progrès multilatéraux en matière de désarmement et de maîtrise des armements qui contribuent à un monde plus durable et plus pacifique.

L'UNIDIR joue un rôle de premier plan pour ce qui est de soutenir les efforts visant à appréhender les incidences des avancées technologiques rapides et transformatrices sur la sécurité et à y répondre. Toutefois, ces dernières années, le rythme du développement technologique s'est accéléré comme jamais, ce qui a conduit de nombreux États membres à faire état, dans le contexte de la plupart des processus de désarmement, de la nécessité d'une identification et d'une analyse plus systématiques des évolutions scientifiques et technologiques et de leurs incidences dans des contextes de désarmement spécifiques.

S'appuyant sur le succès du projet financé par l'UE intitulé «*Libérer l'innovation: technologies génériques et sécurité internationale*», mis en œuvre par l'UNIDIR entre 2023 et 2024, et sur d'autres projets de recherche couronnés de succès, tels que le projet intitulé «Explorer les mécanismes d'examen de la science et de la technologie dans le cadre de la convention sur les armes biologiques», le projet proposé pour une durée de trois ans intitulé «*Observatoire scientifique et technologique de l'UNIDIR: Suivi de l'innovation au service du désarmement*» élargirait le champ d'investigation à un ensemble plus large de domaines scientifiques et technologiques et permettrait de fournir des avis d'experts à tous les organismes s'occupant des questions de désarmement, le cas échéant.

Le projet proposé vise à développer et à soutenir davantage les travaux des différents processus de désarmement, de leurs organes opérationnels respectifs (par exemple, les secrétariats, les unités d'appui à la mise en œuvre), de leurs membres et de leurs présidences. Étant donné que chaque processus a traité différemment la question de la science et de la technologie, la coordination et l'harmonisation seront adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des États dans le cadre des différents régimes et processus. Il sera particulièrement fait en sorte d'éviter toute interférence avec les négociations en cours concernant la mise en place de mécanismes formels d'examen de la science et de la technologie (ou d'organes équivalents) dans le cadre de traités ou de processus spécifiques en matière de désarmement et de ne pas dupliquer les travaux en cours au sein d'organes établis (par exemple, le Conseil scientifique consultatif de l'OIAC). Ce projet visera également à compléter les travaux déjà menés par le Secrétariat des Nations unies en ce qui concerne le rapport annuel du Secrétaire général intitulé «Dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement». Par ailleurs, le projet visera à instaurer une coordination et une collaboration en ce qui concerne les activités pertinentes menées par le consortium de l'UE chargé de la non-prolifération et du désarmement, y compris son réseau associé, et par l'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE) afin non seulement d'assurer une complémentarité avec les activités existantes mais également une visibilité accrue de l'UE concernant la science et la technologie telles qu'appliquées à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, le projet poursuit trois objectifs clés, qui sont fortement alignés sur le mandat principal de l'Institut ([1]).

Objectif n° 1: Fournir des études et des analyses fondées sur des données probantes afin de soutenir et d'éclairer l'élaboration de politiques et la prise de décisions. En assurant un suivi proactif de l'innovation scientifique et technologique dans de multiples disciplines et domaines technologiques présentant un intérêt pour un large éventail de processus de désarmement, ce projet contribuera à éclairer les discussions stratégiques en mettant en évidence les possibilités et les risques nouveaux ou émergents.

Objectif n° 2: Faciliter le renforcement et le transfert des connaissances sur les aspects scientifiques et technologiques de la sécurité internationale et du désarmement. Ce projet vise à réduire ou à contribuer à réduire les importantes asymétries en matière d'information qui existent dans le domaine de la science et de la technologie entre tous les processus de désarmement. Cela renforcera par voie de conséquence la participation significative aux discussions multilatérales consacrées à ce sujet et améliorera la préparation globale des États pour ce qui est de participer à des discussions fondées sur les connaissances scientifiques et techniques.

Objectif n° 3: Jeter des ponts entre les communautés. Dans un contexte d'accroissement de l'instabilité et de la méfiance au niveau mondial, marqué par une augmentation du nombre d'acteurs, une plus grande diffusion des connaissances et de l'expertise, et des options plus restreintes concernant les formes classiques de réglementation, il est urgent et nécessaire que les différentes communautés se concertent et partagent leurs éclairages pour orienter leurs programmes respectifs. Ce projet mettra à profit la position unique de l'UNIDIR pour permettre ce transfert de connaissances à partir d'un éventail diversifié, sur les plans géographique et disciplinaire, d'experts et d'États membres engagés dans des négociations multilatérales sur le désarmement.

Conformément au mandat de l'UNIDIR, l'objectif principal du projet sera de fournir à la communauté du désarmement et de la sécurité internationale des études indépendantes, objectives et fondées sur des données probantes à l'appui des négociations en cours et des éventuelles négociations futures. Pour atteindre cet objectif, en plus de mener directement des projets de recherche, l'UNIDIR établira et facilitera un dialogue au sein d'un réseau pluridisciplinaire d'experts géographiquement diversifié, comme décrit plus en détail ci-après, afin de compléter l'expertise dont il dispose en interne. Une coopération étroite avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies sera mise en œuvre en tant que de besoin tout au long du projet.

PROJET

Relever les défis liés aux avancées scientifiques et technologiques dans le contexte du désarmement, de la paix et de la sécurité, et tirer parti des possibilités qu'offrent ces avancées, est une tâche complexe. D'une manière générale, il faut pour ce faire être en mesure de repérer les évolutions scientifiques et technologiques qui se font jour et d'appréhender dès que possible les incidences, positives ou négatives, que de telles évolutions peuvent avoir sur l'architecture internationale actuelle en matière de paix et de sécurité et sur les mécanismes de désarmement en place.

Le projet aura recours à des méthodes pluridisciplinaires et interdisciplinaires pour l'étude de différentes innovations scientifiques et technologiques. Le projet permettra également d'explorer et d'analyser la question de plus en plus pertinente de la convergence technologique, définie comme étant le phénomène par lequel des technologies qui, à l'origine, n'avaient aucun rapport entre elles deviennent plus étroitement intégrées et même unifiées au fur et à mesure qu'elles évoluent et progressent, ainsi que celle de la convergence des domaines, définie comme étant l'enchevêtrement croissant de différents domaines d'application de la technologie (par exemple, la biotechnologie et l'intelligence artificielle, l'espace et le cyberdomaine, etc.).

Le projet portera entre autres sur les domaines suivants du désarmement et de la sécurité internationale: les armes conventionnelles, les armes de destruction massive (chimiques, biologiques, nucléaires) et le domaine des technologies de l'information et de la communication, le cas échéant. À cet égard, les domaines scientifiques et technologiques spécifiques qui feront l'objet d'un suivi sont notamment les suivants: l'intelligence artificielle, la science des matériaux et l'ingénierie, les sciences de la vie, la robotique et les systèmes autonomes. Les domaines d'application qui feront l'objet d'un suivi incluent la recherche et l'expérimentation, le développement de plateformes et leur performance, les systèmes de commandement et de contrôle, la détection, la surveillance et la vérification.

Toutes les activités du projet seront regroupées en deux grands axes de travail, comme décrit plus en détail ci-après.

([1]) Voir le mandat de l'UNIDIR: https://unidir.org/unidir-statute/.

1. Axe de travail nº 1: assurer un suivi des tendances et mieux appréhender les évolutions scientifiques et technologiques et leurs incidences sur le désarmement et la maîtrise des armements

1.1. Finalité

L'objectif de cet axe de travail est de recenser les technologies nouvelles et émergentes, ainsi que les nouvelles applications de technologies plus établies, afin de mieux appréhender leurs incidences positives et négatives potentielles sur le désarmement et la maîtrise des armements. Les travaux relevant de cet axe de travail viseront principalement à mettre à la disposition des responsables politiques et des décideurs des connaissances accessibles sur les domaines technologiques examinés, qui soient fondées sur des éléments probants solides d'un point de vue technique et scientifique.

1.2. Résultats attendus:

a) meilleure compréhension des liens et des convergences entre différentes technologies, y compris de leurs risques et avantages potentiels;

b) amélioration de la préparation des décideurs politiques et des diplomates de différentes régions du monde afin qu'ils puissent participer utilement aux discussions de nature scientifique et technologique dans le cadre des processus de désarmement pertinents.

1.3. Description de l'axe de travail

Cet axe de travail comprendra trois grandes activités. Premièrement, il permettra la mise en place d'une fonction d'analyse prospective technologique continue pour veiller à ce que les avancées scientifiques et technologiques présentant le plus d'intérêt soient repérées, examinées et analysées à un stade précoce de leur développement ou de leur application. Cette activité consistera à élaborer jusqu'à deux recueils des tendances scientifiques et technologiques les plus pertinentes en ce qui concerne chaque domaine de désarmement étudié (huit recueils au total pour la durée du projet). Les conclusions de cette activité viendront compléter, et non dupliquer, les travaux menés dans le cadre de processus multilatéraux officiels et seront mises à profit pour contribuer à un ensemble plus large d'activités multilatérales pertinentes telles que l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général des Nations unies sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement, le programme commun, y compris le nouvel agenda pour la paix, et d'autres initiatives internationales comme les futures éditions du sommet sur l'intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire.

La deuxième activité relevant de cet axe de travail comprendra la réalisation de projets de recherche spécifiques et ciblés analysant de façon approfondie une sélection de sujets considérés comme étant d'actualité et jugés pertinents et importants pour chaque domaine de désarmement, qui seront recensés avec le soutien du réseau d'experts concerné (voir ci-après pour plus de détails). Cette activité donnera lieu à l'élaboration d'un document de recherche par an et par domaine de désarmement. Des synthèses seront mises à disposition dans toutes les langues officielles de l'ONU pour contribuer à une portée et une accessibilité accrues (la traduction des rapports complets sera effectuée en fonction du temps et des ressources disponibles).

La troisième activité consistera notamment à organiser jusqu'à deux séances d'information virtuelles sur les technologies par an et par domaine de désarmement en vue de permettre à la communauté diplomatique à Genève et à New York de prendre connaissance et de débattre, dans un cadre informel et grâce à un dialogue direct avec des experts, de certaines technologies génériques présentant un intérêt pour la paix et la sécurité internationales. Le volet «présentation» de chaque événement sera enregistré et rendu accessible sur la chaîne YouTube de l'UNIDIR, tandis que la séance de questions et réponses de chaque événement ne sera pas reprise dans l'enregistrement afin de garantir une discussion plus ouverte entre les participants.

2. Axe de travail nº 2: Renforcer le dialogue et l'acquisition et le transfert de connaissances

2.1. Finalité

En conformité avec les objectifs 2 et 3 du projet, cet axe de travail vise à faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les aspects scientifiques et technologiques de la sécurité internationale et du désarmement en mettant en relation d'une part un éventail pluridisciplinaire d'experts géographiquement diversifié et d'autre part les États membres engagés dans des négociations multilatérales en matière de désarmement.

2.2. Résultats attendus:

a) Une contribution accrue d'un groupe pluridisciplinaire d'experts diversifié sur le plan régional aux discussions scientifiques et technologiques dans le cadre des processus de désarmement.

b) La mise en place d'un réseau mondial d'experts pouvant contribuer à inscrire l'impact du projet dans la durée, au-delà de la période de financement.

c) Le développement ou le renforcement de liens et de collaborations entre les États membres et les experts régionaux issus de la communauté scientifique et technologique.

2.3. Description de l'axe de travail

Cet axe de travail comprendra trois activités principales. Premièrement, le projet visera à créer des sous-réseaux d'experts en matière scientifique et technologique compétents pour chaque domaine de désarmement relevant du champ d'application de ce projet. En s'inspirant du modèle des réseaux mondiaux de recherche sur le désarmement de l'UNIDIR, chaque sous-réseau sera géré par un chercheur de l'UNIDIR spécialisé dans le domaine de désarmement concerné. Dans le cadre de la création des sous-réseaux, une attention particulière sera prêtée à la mixité et à la diversité géographique. Des experts indépendants seront recensés en conjuguant le recours au vaste réseau de collaborateurs et de boursiers de l'UNIDIR et une recherche ciblée d'experts (par exemple, des universitaires de premier plan repérés au moyen d'un examen des recherches les plus pertinentes et les plus récentes), ainsi que, si nécessaire et approprié, une procédure d'appel d'offres ouverte. Ces sous-réseaux seront mobilisés pour contribuer à la fois à déterminer et à hiérarchiser les questions spécifiques à traiter dans le cadre de projets et/ou d'événements en matière de recherche, sur la base de l'évaluation des besoins les plus pertinents et les plus urgents dans chaque forum sur le désarmement. En outre, il sera fait appel à des experts faisant partie de ces sous-réseaux pour examiner l'assurance de la qualité des recherches menées par l'UNIDIR; le cas échéant, ces experts pourraient être engagés en tant que chercheurs principaux pour des projets spécifiques.

Une deuxième activité menée au titre de cet axe de travail portera sur l'organisation annuelle et par domaine de désarmement d'un dialogue multipartite tenu dans un format hybride, en complément des activités de recherche, destiné à favoriser les échanges de vues et le transfert de connaissances entre les différentes communautés de parties prenantes. Le cas échéant, ces dialogues pourraient être organisés sous la forme d'événements destinés à préparer ou à soutenir les réunions et les conférences prévues dans le cadre des processus pertinents. Les transcriptions des dialogues multipartites seront éditées et mises à disposition en anglais et au moins deux autres langues officielles de l'Organisation des Nations unies.

Une troisième activité menée au titre de cet axe de travail sera principalement axée sur l'amélioration de la visibilité du projet et la diffusion de ses conclusions. À ce titre, elle comprendra l'organisation d'un événement par an durant la session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies à New York afin de soutenir les négociations au cours des discussions thématiques correspondantes, ainsi que d'un événement par an à Bruxelles pour la communauté diplomatique et politique de l'UE. En fonction des possibilités, cette série d'événements annuels pourrait servir au lancement de la collecte de recueils annuels ou à la réalisation de travaux approfondis sur des thèmes, des technologies ou des domaines de désarmement spécifiques. Enfin, cet axe de travail comprendra la participation chaque année à un maximum de deux événements organisés par d'autres entités ou organisations qui constitueraient des plateformes adéquates pour diffuser les conclusions des travaux et accroître la visibilité du projet lui-même et de l'UE. Un exemple d'une telle plateforme pourrait être les futures éditions du sommet sur l'intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire (REAIM).

Coopération avec l'UE

Ce projet est conçu à la fois pour tirer parti des synergies potentielles avec d'autres initiatives ou projets menés par l'UE (par exemple, le consortium de l'UE chargé de la non-prolifération et du désarmement, l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne ou des projets spécifiques financés par l'UE) et pour offrir à l'UE la possibilité de consolider davantage son profil public et son rôle de premier plan dans ce domaine. En particulier, outre la production de matériel écrit conforme aux lignes directrices en matière de marque, l'UE aura la possibilité, dans le cadre du projet, de participer à tous les événements organisés. À ce titre, elle pourrait par exemple faire des interventions liminaires ou de clôture, mener des activités de modération, assurer des contributions d'experts ou encore accueillir les événements en question. Bien que toutes ces options soient envisageables pour l'ensemble des événements, et compte tenu de la difficulté qu'il y a à disposer de personnes en nombre suffisant pour honorer toutes les participations prévues dans le cadre de ce projet, nous recommandons de considérer l'événement annuel organisé durant la Première Commission comme l'occasion «phare» de promouvoir le rôle de premier plan que joue l'UE dans le domaine de la science et de la technologie pour ce qui a trait à la paix et à la sécurité internationales.

Durée du projet

Le projet devrait durer trois ans et sa mise en œuvre commencer début 2025.

Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du projet proposé seront menés conformément à la politique, au niveau de l'institut, en matière de suivi et d'évaluation des produits de la connaissance de l'UNIDIR («*Policy on Monitoring and Evaluation of UNIDIR's Knowledge Outputs*»), qui a été approuvée par le conseil d'administration de l'UNIDIR en juin 2018 ([2]).

([2]) Le document peut être fourni sur demande.